

**Zeitschrift:** Générations  
**Herausgeber:** Générations, société coopérative, sans but lucratif  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 117

**Artikel:** Comment réussir sa retraite en 10 points  
**Autor:** Dupont, Patrice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-906225>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# COMMENT RÉUSSIR SA RETRAITE EN 10 POINTS

Beaucoup de questions, voire d'angoisses, s'accumulent à la perspective du départ à la retraite. Il faut s'y prendre assez tôt et n'omettre aucune des étapes.

**1 FONDAMENTAL** Nul n'échappe à cette interrogation capitale : faut-il prendre son avoir vieillesse sous forme de rente ou de capital (*lire page 56*). La réponse est lourde de conséquences, car elle est irréversible. Tout va dépendre de son état de santé, de l'importance qu'on donne à la succession, du montant de son avoir de vieillesse et, bien évidemment, de la façon qu'on a d'appréhender l'avenir.

**2 BUDGET** Va-t-on dépenser davantage d'argent à la retraite ? Ou, au contraire, un peu moins ? Seul l'établissement d'un budget détaillé et actuel permet de répondre à ces questions et de se projeter sereinement dans le futur. On trouve sur internet de nombreux modèles de budget, à adapter à sa propre situation.

**3 RACHATS** Si on a la possibilité de racheter des années dans sa caisse de pension, notamment en cas de préretraite, cela en vaut incontestablement la peine. Naturellement, il faut en avoir les moyens et ne pas compter sur cet argent dans un futur proche. Mais, avant de passer à l'acte, il convient également de se renseigner sur la situation financière (taux de couverture) de sa caisse de pension.

**4 FISCALITÉ** Pas de retraite pour les impôts ! En revanche, comme les revenus sont plus bas, ces derniers suivront logiquement la même courbe descendante. Attention toutefois, car les déductions qu'on pouvait faire à l'époque où l'on travaillait seront, par la force des choses, moins importantes, ce qui aura un véritable impact sur sa charge fiscale.

**5 ÉCHELONNEMENT** Pour ceux qui ont pu constituer un troisième pilier, la question de son retrait est très importante du point de vue fiscal. En l'espèce, chaque canton a ses propres pratiques. Dans le canton de Fribourg, par exemple, on bénéficie actuellement d'un avantage fiscal à retirer son troisième pilier de manière échelonnée (dès l'âge de 59 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes).

**6 DÉCÈS** Si l'un des deux conjoints meurt une fois le couple à la retraite, cela aura bien évidemment des conséquences pour la personne qui lui survit. D'autant plus si on a choisi de prendre son deuxième pilier sous forme de rente, la diminution des revenus étant alors significative.





**7 HYPOTHÈQUE** Faut-il amortir son prêt durant sa retraite? En l'occurrence, tout dépend du niveau d'endettement avec lequel on est à l'aise et de ce que la banque exige au moment de la retraite. Idéalement, le montant de la dette ne devrait pas dépasser les deux tiers de la valeur estimée par la banque.

**8 INVESTIR** Si on dispose d'un certain capital, on peut envisager de l'investir. Il est toutefois important de tenir compte de l'horizon temps, eu égard au montant qui devra servir à couvrir la lacune entre les revenus des rentes et les besoins issus du budget. La notion de sécurité constitue également, dans cette phase de vie, un élément important à prendre en compte. Si on bénéficie d'une certaine marge financière, une prise de risque peut alors être envisagée.

**9 OPTIMISATION** Durant la phase d'activité, les cotisations dans un troisième pilier et les rachats d'années dans sa caisse de pension représentent un bon moyen d'améliorer sa prévoyance et de diminuer sa fiscalité. Pour un propriétaire, les travaux d'entretien de l'immeuble constituent également une façon d'optimiser sa fiscalité — à faire idéalement avant de rejoindre les rangs des retraités. Lors du départ à la retraite, une

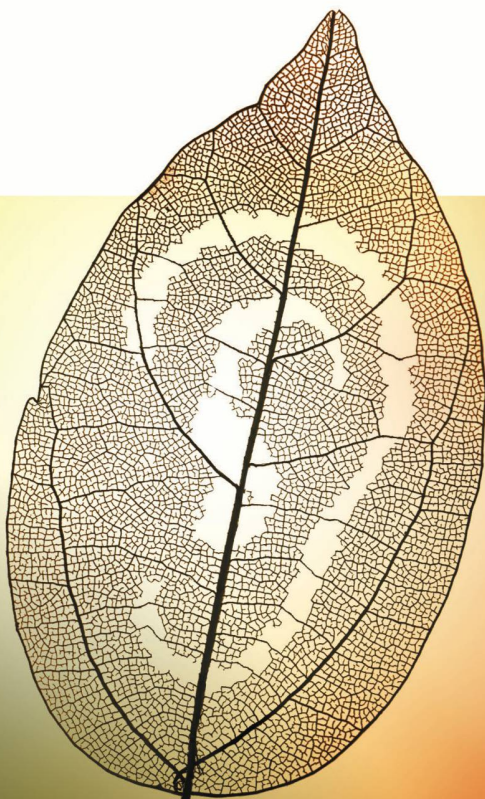
répartition adéquate entre rente et capital de son avoir de vieillesse du deuxième pilier permettra une meilleure répartition des revenus imposables.



« Idéalement, il faudrait prendre des mesures efficaces entre cinq et dix ans avant »

PATRICE DUPONT, PLANIFICATEUR FINANCIER  
À LA BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

**10 AVANCÉ** Nombreux sont ceux à se poser la question d'une retraite anticipée (lire page 54). Il convient alors de contacter un spécialiste pour analyser la situation en détail. En effet, cette décision a une incidence sur la rente AVS du couple, sur les cotisations LPP, qui ne sont plus versées, et sur le taux de conversion, qui diminuera. Une alternative intéressante serait la réduction progressive de l'activité professionnelle.



 **acoustiquesuisse**  
auditionplus

Prêtez l'oreille  
aux sons de  
l'automne

Des aides auditives **pour tous les budgets**  
**Essais comparatifs** parmi toutes les marques  
Des acousticiens **indépendants** avec diplôme fédéral

acoustique suisse  
Grand'rue 4  
PULLY

Echallens Vision C&K  
Pl. des petites roches 3  
ECHALLENS

Pharmacie Arc-en-Ciel  
Centre Coop  
ORON-LA-VILLE

acoustique suisse  
Rue du concert 6  
NEUCHÂTEL

Pharmacie plus  
Rue Haute 23a  
COLOMBIER

☎ 021 728 98 01

☎ 032 724 80 15